



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commissariats

Question écrite n° 9661

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les effectifs de police mis à la disposition du commissariat de Saint-Dizier (Haute-Marne). Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'évolution de ces effectifs au cours des dix dernières années au regard des crimes et délits constatés et de lui préciser les mouvements envisagés pour les années à venir.

Texte de la réponse

La circonscription de sécurité publique de Saint-Dizier a connu une relative stabilité de son potentiel opérationnel qui, entre le 1er janvier 1988 et le 1er janvier 1998, a été maintenu à 69 fonctionnaires, tous corps confondus. Il convient ainsi de souligner que tous les départs à la retraite ont été compensés sur ces dix dernières années malgré le renforcement des circonscriptions retenues, d'une part, au pacte de relance pour la ville, et, d'autre part, à la priorité donnée aux zones sensibles définies par un redéploiement des moyens sur le territoire national selon une redistribution adaptée à la nouvelle géographie de l'insécurité. En outre, la circonscription de sécurité publique de Saint-Dizier a bénéficié, au 2 février 1998, de l'arrivée de 3 gardiens de la paix portant l'effectif du corps de maîtrise et d'application à 57 policiers, auxquels il convient d'ajouter les 11 policiers auxiliaires dont les premiers contingents ont été affectés en 1996. Par ailleurs, 3 postes d'officier seront proposés aux candidats dont 1 par voie de mutation à grade égal et 2 autres au titre de l'avancement. Il est à noter que le département de la Haute-Marne devrait recevoir, avant la fin de l'année, 12 adjoints de sécurité qui seront répartis sur les circonscriptions de Chaumont et de Saint-Dizier par le directeur départemental de la sécurité publique, sous l'autorité du préfet. L'apport de cette nouvelle catégorie de personnel facilitera une meilleure répartition de fonctionnaires qui permettra d'assurer une présence affirmée de la police nationale. La mise en oeuvre de ces dispositions est assurément l'expression concrète de la volonté indéfectible du Gouvernement de lutter quotidiennement contre le sentiment d'insécurité et des incivilités. En tout état de cause, compte tenu des autres priorités recensées au plan national, un examen particulier de la présente situation sera régulièrement effectué afin que les moyens humains mis à la disposition des services territoriaux de la sécurité publique de Saint-Dizier soient aussi adaptés que possible aux exigences de sécurité et de tranquillité de ses habitants.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9661

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 523

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1518